

CHRONIQUE POLITIQUE DU RWANDA ET DU BURUNDI, 2000-2001

par Filip Reyntjens

Abstract

The political evolution of Rwanda and Burundi must be seen in a broader regional geopolitical context. Indeed, the presence of the Rwandan and Burundian armies in the DRC is the expression of the extraterritorial extension of these countries' civil wars. While the Burundian armed conflict runs parallel to (very fragile) negotiations, the Rwandan regime remains closed to any idea of political dialogue. However, the Burundian peace accord signed in Arusha in August 2000 is really a non-accord, and the country is reverting to a logic of all-out war. The Rwandan regime is confronted with increasingly threatening political challenges: over the last two years, rising numbers of Tutsi have left the country, including members of the RPF and officers of the RPA. This threat may eventually become military, as some opponents enjoy the support of Uganda whose rift with Rwanda seems beyond repair.

While Burundi has experienced a considerable decrease in international aid for several years, the "genocide credit", which made Rwanda a "special case" to which political conditionality was not applied, is nearing its end. The war waged in the DRC and the illegal exploitation of its resources, poor governance, human rights abuse, growing isolation and arrogance incite the "friends of the new Rwanda" to adopt a more cautious attitude.

The peoples of the Great Lakes region are the main victims of the inveteracy of a political-military-mercantile class that, in Kigali and Bujumbura, acts in what it perceives to be its self-interest. Human rights, including the right to life, are violated on a daily basis in a context where large-scale violence has become a banal instrument of political management. Subjected to massacres, arbitrary detention, lack of education and health care, forced regroupment and "villagisation", civilians are caught between two fires, as the insurrectionist groups are no more concerned about human rights than government armies.

In addition, states and economies in the region are being criminalised beyond redemption. Finally, the way in which the Rwandan and Burundian armies misbehave in the DRC constantly reinforces the "Bantu" vs. "Hamite" bipolarisation and contributes to an ethnogenesis that contains the seeds of future confrontation which will prove difficult to manage.

1. INTRODUCTION

L'évolution politique du Rwanda et du Burundi s'inscrit dans un contexte géopolitique régional plus large. La présence des armées burundaise et surtout rwandaise au Congo se situe dans le cadre de la poursuite des guerres civiles en situation d'extraterritorialité. Alors qu'au Burundi le conflit armé est doublé d'un difficile processus de négociation, le régime rwandais reste fermé

à toute idée de dialogue politique. Les pourparlers burundais, menés au forceps par le facilitateur Nelson Mandela, ont abouti à la signature de l'accord d'Arusha en août 2000, mais il s'agit en réalité d'un non-accord, dont la mise en application se heurte à de très grandes difficultés. Au printemps 2001, l'option de la guerre totale est réouverte et le Burundi se trouve, une fois de plus, à la croisée des chemins. Le régime rwandais, quant à lui, est confronté à des oppositions de plus en plus menaçantes, y compris de la part de certains Tutsi, (anciens) militants du FPR et officiers de l'APR. Les mouvements d'opposition rwandais et burundais tentent de saisir les opportunités offertes par le caractère mouvant de la géopolitique régionale: ainsi, l'Ouganda est en passe de rejoindre le Congo comme base de déstabilisation du Rwanda.

Tandis que le Burundi souffre d'une baisse considérable de l'aide internationale depuis plusieurs années, le "crédit génocide" qui a fait du Rwanda un "cas spécial", justifiant la non-application de politiques de conditionnalité, touche à sa fin. La guerre menée au Congo et le pillage de ce pays, mais également la mauvaise gouvernance, l'isolement croissant et le refus arrogant de tout dialogue poussent les amis du "nouveau Rwanda" à prendre leurs distances et à agiter le spectre d'une attitude plus sévère. Pour les élites rwandaises, pareille évolution ajouterait à l'impasse politique une situation économique de plus en plus difficile, surtout si les rentes tirées du Congo devaient se tarir.

Les populations de la région des grands lacs sont les grandes victimes de l'incurie d'une classe politico-militaire qui, à Kigali et Bujumbura, opère en vase clos. Leurs droits les plus élémentaires, dont celui à la vie, sont violés au quotidien dans un contexte où la violence est devenu un banal instrument de gestion politique. Victimes de massacres, de détentions arbitraires, de manque d'accès aux soins de santé et à l'éducation, de regroupement ou de "villagisation" forcés, elles sont prises entre deux feux, puisque les groupes armés insurrectionnels ne sont pas plus respectueux des droits de la personne que les armées gouvernementales. Enfin, la façon dont l'APR en particulier se comporte au Congo renforce constamment la bipolarisation "Bantou"- "Hamite", dans le cadre d'une ethnogénèse en cours depuis plusieurs années qui porte en elle les germes d'affrontements futurs difficiles à gérer.

2. GOUVERNANCE ET INSTITUTIONS

2.1. Rwanda

La période sous revue a été beaucoup moins mouvementée que la précédente, qui avait connu, au premier trimestre 2000, le remplacement du président de l'Assemblée nationale, du premier ministre et du président de la

République. Nous signalions l'année dernière le départ en exil de l'ancien président de l'Assemblée Joseph Sebarenzi, qui deviendra co-fondateur d'un nouveau mouvement d'opposition (cf. *infra*). Il est suivi fin mai 2000 par l'ancien premier ministre Pierre-Célestin Rwigema, accusé de détournements et d'autres abus par une commission parlementaire. Comme Sebarenzi, il s'installe aux Etats-Unis, d'où il ne ménagera pas ses critiques à l'encontre du régime de Kigali. Le 25 juillet 2000, il est révoqué comme président du MDR et remplacé *ad interim* par Célestin Kabanda, secrétaire d'Etat au ministère du Plan et des Finances. En septembre, Kabanda fait à son tour l'objet d'accusations, notamment de participation dans le génocide, de la part d'autres candidats à la présidence du parti. D'après un de ses dirigeants, le MDR serait toujours confronté à une lutte entre "réformateurs" et ceux qui "demeurent attachés aux valeurs ethniques anti-Tutsi qui ont dominé ce parti depuis 1959"¹. L'autodestruction du MDR, aidée par le FPR qui tente depuis des années d'affaiblir son concurrent interne le plus redoutable, continue le 23 février 2001, lorsque le bureau politique remplace Kabanda par Anastase Gasana, proche du FPR, à la tête du parti, qui ainsi se scinde une nouvelle fois en deux ailes. Quant à lui, Rwigema subit le même sort que d'autres opposants. Accusé de participation au génocide, un mandat d'arrêt international est lancé contre lui en avril 2001 et son nom apparaît soudainement sur une nouvelle liste de "présumés génocidaires" de la première catégorie rendue publique à la même époque.

Un premier remaniement ministériel paraît sans signification politique particulière: le 20 juin 2000, Marcel Bahunde remplace Bonaventure Nyibizi comme ministre de l'Energie, de l'Eau et des Ressources naturelles. En revanche, le limogeage du ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Théobald Rwaka Gakwaya, révoqué par le président Kagame le 16 mars 2001, est moins anodine. Rwaka est proche du mouvement des droits de l'homme et soupçonné par le FPR de passer des informations "subversives" au monde extérieur, voire même d'organiser des réunions clandestines et de collaborer avec des "infiltrés". Rwaka "disparaît" le 27 avril et, même si des rumeurs le signalent dans une ambassade ou à Kampala, on est sans nouvelles de lui depuis². Rwaka est remplacé par Jean de Dieu Ntiruhungura, ministre des Travaux publics, Transports et Communications, portefeuille où lui succède Silas Kalinganire. A des niveaux moins visibles, des dizaines de nominations

¹ Kigali, AFP, 14 septembre 2000.

² A l'occasion de cette "disparition" et d'autres, Human Rights Watch exprime une nouvelle fois ses inquiétudes face à ce phénomène: Human Rights Watch, *Rwanda: Resolve Disappearances, Assassinations*, New York, 4 mai 2001. On apprendra après la rédaction de cet article que Rwaka a pu rejoindre Kampala, d'où il cherche l'asile aux Etats-Unis.

à la présidence et dans les sociétés (para-)étatiques renforcent l'emprise du FPR sur l'Etat et une partie de l'économie. La nomination des membres de la commission constitutionnelle relève de la même logique: des douze membres retenus par le parlement, neuf font partie de la mouvance FPR; huit sont des Tutsi. Une légère révision de l'accord d'Arusha augmente le nombre de sièges à l'Assemblée nationale, afin de permettre l'inclusion de représentants des femmes et des jeunes qui seront effectivement installés en janvier 2001.

L'organisation des élections locales est présentée par le gouvernement rwandais et certains de ses partenaires comme une étape importante sur la voie de la démocratisation. Toutefois, le scrutin du 6-7 mars 2001 augure plutôt mal de l'avenir de la démocratie au Rwanda. D'abord, le système lui-même est très indirect et d'une complexité byzantine. Au niveau du secteur, la population élit un conseiller, une représentante des femmes et un(e) représentant(e) des jeunes. Le conseil de district (nouveau nom pour les communes) est composé des conseillers élus et d'un tiers des représentants des femmes et des jeunes. A leur tour, les membres du comité exécutif de district, dont le maire, sont élus par les membres du conseil de district, auxquels s'ajoutent les membres en fonction des comités exécutifs des secteurs et les coordinateurs des cellules. Ces deux dernières catégories sont des "gens du système" nommés par le FPR; d'après un observateur accrédité par la commission électorale, les conseillers "élus" ne représentent que 20% du collège chargé de choisir le maire³.

Ensuite, divers rapports d'observateurs renseignent les pressions exercées à l'encontre tant des candidats que des électeurs. Des personnes qui voulaient se porter candidat ont été "dissuadées", alors que d'autres, réticentes, ont été "encouragées" à se porter candidat. Ces pressions ont pris la forme, entre autres, de visites par l'armée ou de menaces d'emprisonnement et de perte d'emploi. Malgré cela, d'après un rapport de Human Rights Watch⁴, environ 45% des scrutins ont été à candidat unique. Quant aux électeurs, leur participation massive s'explique -du moins en partie- par le fait que la plupart étaient convaincus que le vote était obligatoire⁵ et qu'ils risquaient une amende ou la prison s'ils ne participaient pas. Même si on ne le leur avait pas fait comprendre, les Rwandais savent très bien ce que l'on attend d'eux et ils connaissent les risques inhérents à une attitude "hostile" au pouvoir en place.

En outre, alors que les candidats ne pouvaient se prévaloir d'une étiquette de parti et que les autres formations politiques ont été interdites de mener

³ Kigali, AFP, 7 mars 2001.

⁴ Human Rights Watch, *No Contest in Rwandan Elections. Many Local Officials Run Unopposed*, New York, 9 mars 2001.

⁵ Cette conviction ne doit pas étonner, vu que l'enregistrement était obligatoire et que, par le passé, le vote a toujours été obligatoire au Rwanda.

campagne, le FPR a recruté des candidats et mené campagne dans de nombreux districts; les autorités locales désignées par le FPR et des éléments des *Local Defence Forces* et de l'armée ont fait comprendre aux électeurs pour quel candidat ils devaient voter. Un observateur d'une ONG estime que les "gens de l'appareil" sont connus de tous, "ce qui fausse le jeu démocratique et tend à transformer le Rwanda en 'Etat FPR'"⁶. Il n'est pas étonnant dans ces circonstances que 90% des anciens maires, désignés par le FPR, auraient été réélus.

Enfin, le vice de loin le plus important du scrutin a été son caractère non secret, même si des isolements, des bulletins de vote et des urnes ont été utilisés. En effet, les électeurs ont exprimé leur préférence en apposant leur empreinte de pouce face au nom et la photo du candidat choisi. Or, tout comme ailleurs en Afrique, au Rwanda, mettre une empreinte digitale équivaut à une signature; dès lors, c'est comme si, en Europe, l'électeur signait le bulletin de son nom. Même s'il va de soi qu'il serait matériellement impossible pour les autorités de vérifier chaque identité correspondant à plus de trois millions d'empreintes digitales, les électeurs devaient redouter l'éventualité d'une identification, surtout celle d'un vote "dissident". Cette singularité du scrutin, qu'aucune raison objective ne saurait justifier, suffit à elle seule pour disqualifier l'exercice qui a été, d'après la confiance faite par un paysan à un observateur étranger, "une pièce de théâtre pour la communauté internationale"⁷. Et de fait, les "gens du sérail" ont été élus: à Kigali, Théoneste Mutsindashyaka, secrétaire général d'un ministère et Tutsi du FPR, a été proclamé maire avec plus de 90% des voix à l'issue du processus indirect décrit plus haut. Il est pourtant peu probable qu'il jouisse de la confiance de la majorité de ses administrés.

Human Rights Watch conclut que "cette élection a été viciée dès le début, et ces vices dépassent de loin les quelques irrégularités observées le jour du scrutin"⁸. Que le président Kagame ait appelé ces élections "une étape significative dans le processus de démocratisation" n'est pas étonnant, mais que le représentant spécial de l'ONU pour les droits de l'homme au Rwanda, Michel Moussali, ait soutenu ce point de vue en affirmant que "le peuple a pu s'exprimer politiquement et commence à bénéficier d'un processus de démocratisation et de décentralisation"⁹ laisse rêveur. Manifestement, le régime rwandais considère la "communauté internationale" comme naïve, et il a raison...

⁶ CCAC, *Rapport sur l'observation des élections communales au Rwanda*, s.d.

⁷ Communication personnelle, 15 mars 2001.

⁸ *No Contest...*, *op. cit.*

⁹ IRIN-CEA, *Update 1,133 for the Great Lakes*, 13 mars 2001.

Si nous disions au début de cette section que la période sous revue a été moins mouvementée que la précédente, c'est uniquement au niveau institutionnel que cette observation s'applique. En effet, la relative stabilité n'est qu'apparante et le Rwanda continue de glisser vers la violence structurelle dont il faut redouter qu'elle n'engendre de nouvelles explosions. Le député du PSD Jean Mbanda dénonce "le rétrécissement progressif de l'espace démocratique au Rwanda au cours de ces dernières années" dans une lettre ouverte adressée le 5 mai 2000 aux dirigeants des partis politiques. Il constate que les partis n'existent pratiquement plus; le "forum des partis politiques" est un club sans représentativité aucune que Mbanda compare à l'ancien *abiru*¹⁰; les dirigeants des partis ont ainsi "aidé à renforcer la réinstallation de la dictature". Il affirme "sans ambages" que le pays vit "une crise sans précédent" et "une panne générale et simultanée des institutions". Le 29 mai, Mbanda est arrêté, officiellement pour un détournement de fonds qu'il aurait commis en 1994. Personne n'est réellement dupe...

Mais le régime est également de plus en plus contesté en son sein même. Début 2001, des dirigeants du journal *Rwanda Newslite*, jadis proche du FPR, sont menacés après la parution d'articles critiques du pouvoir, notamment au sujet de l'engagement militaire au Congo. Ils disent être accusés d'être à la solde de "forces négatives" ("a loosely coined term by the RPF by which it terrorises all its critics or opponents into silence"). La rédaction d'*Imboni*, un autre journal considéré comme proche du FPR, quitte le Rwanda pour Bruxelles, d'où elle publie un "*Imboni* en exil". Dans le premier éditorial, la rédaction "demande pardon" notamment "pour avoir manifesté publiquement [son] indignation face à l'esprit de courtoisie, à la clochardisation planifiée de la société et à la vassalisation croissante de l'opinion". Même un journaliste de la presse gouvernementale se voit contraint à l'exil: le 2 septembre 2000, Valens Kwitegetse du journal *Imvaho Nshya* demande l'asile en Ouganda. Malgré les menaces, certains journalistes continuent courageusement de revendiquer leur droit à l'expression.

Un nombre croissant d'officiels du FPR et d'officiers de l'APR jettent l'éponge: les députés Evariste Sissi et Deus Kagiraneza (qui est également officier de l'APR et cadre du DMI) partent en Ouganda et en Belgique respectivement; le fondateur d'Ibuka, Bosco Rutagengwa, demande l'asile aux Etats-Unis; les majors Furuma, Mupende, Ntashamaje et Kwikiriza partent pour l'Ouganda, la Belgique ou le Canada; d'autres officiers suivent le mouvement. L'éditorial de *Rwanda Newslite* du 12 avril 2001 voit dans la "disparition" du major en retraite Alex Ruzindana, dont on est sans nouvelles depuis le 7 avril et qui sera retrouvé assassiné plus tard, "une possible tentative de décourager de nouvelles défections". Début septembre 2000, la

¹⁰ Les détenteurs du rituel royal sous la monarchie.

direction du FPR-Etats-Unis (dont le président Alexandre Kimenyi et le vice-président Augustin Kamongi) démissionne du parti en va participer à la création de l'ARENA (cf. *infra*)¹¹. Fin avril 2001, six personnes issues de la diaspora venue d'Ouganda, dont trois magistrats, sont arrêtées et détenues dans des lieux inconnus de leurs familles; elles seraient soupçonnées d'intelligence avec des exilés en Ouganda et l'un d'eux (Alfred Bandora) aurait été arrêté à la frontière rwando-ougandaise. En mai 2001, sept étudiants fraîchement diplômés de La Roche College aux Etats-Unis refusent de rentrer au Rwanda, alors qu'il s'agit de Tutsi revenus d'Ouganda proches du régime et privilégiés par lui, notamment par le financement de leurs études. Le fait qu'un nombre croissant de "déserteurs" soient des Tutsi a une signification politique importante sur laquelle nous reviendrons.

Malgré les efforts du régime de convaincre des opposants, en particulier des Hutu, de rentrer, peu d'exilés se laissent convaincre: parmi eux figure l'ancien ministre de la Justice Faustin Nteziryayo, parti en exil au début de 1999, qui rentre en septembre 2000; il est nommé deuxième vice-gouverneur de la Banque nationale. Mais le "Sommet national sur l'unité et la réconciliation" qui se tient à Kigali du 18 au 20 octobre 2000, est boudé unanimement par l'opposition en exil. Un des participants pressentis, Joseph Sebarenzi, explique ainsi son absence: "Cette conférence est un coup médiatique destiné à faire croire à l'opinion internationale que le FPR a la volonté de promouvoir la réconciliation nationale, mais on ne peut pas aboutir à grand chose de positif dans les conditions actuelles"¹².

Ironie de l'histoire, les tentatives de "récupérer" des personnalités hutu sont mal vécues par certains Tutsi. Ainsi, Déo Mushayidi dénonce dans *Imboni* (en exil) no. 3 la "hutuisation" accélérée du FPR dont il voit des signes dans "l'enrôlement massif des ex-FAR dans l'APR" et "la création de nouvelles milices connues sous le nom de *Local Defence Forces* essentiellement recrutés parmi les jeunes Hutu". Dans un document largement diffusé sur internet en septembre 2000, Frank Ikondere écrit que "la direction du FPR est aujourd'hui composée par quelques gens qui estiment que les Tutsi constituent un plus grand danger que les Hutu". D'après lui, le FPR "imite la politique qui a fait faillite au Burundi, en poussant le pays vers les élections en tentant de légitimer le régime par la séduction et l'alliance des Hutu (ex-MRND, MDR, PSD) dont la plupart ont trempé dans le génocide de 1994 ou dans les génocides précédents".

¹¹ A Kigali, on se rend immédiatement compte du danger de ce type de défection. Kimenyi est aussitôt accusé d'"avoir partagé le lit avec Habyarimana" et Kagame fait savoir que les dissidents "ne sont que quelques individus mécontents qui n'ont rendu aucun service utile à leur pays ou à eux-mêmes".

¹² Kigali, AFP, 20 octobre 2000.

On comprend l'inquiétude qui règne à Kigali et qui est encore renforcée par l'accumulation d'indications que le "crédit génocide" touche à sa fin. Ainsi, le Groupe international d'éminentes personnalités (GIEP), chargé en 1998 par l'OUA d'enquêter sur le génocide de 1994 et ses conséquences, publie son rapport en mai 2000¹³. Alors qu'il confirme l'essentiel de nos connaissances sur le génocide et la culpabilité par omission de la communauté internationale, le rapport est également très sévère et peu complaisant pour le FPR, accusé d'avoir commis des atrocités à grande échelle avant, pendant et après le génocide, tant au Rwanda qu'au Congo¹⁴. Probablement sans l'avoir lu, le Rwanda reçoit initialement bien le rapport, parce que -cela pouvait être lu dans les dépêches d'agences de presse- le GIEP estime que la communauté internationale est redevable de réparations. Lecture faite, la réaction rwandaise est furieuse: le GIEP est accusé de parti pris et de manque d'indépendance, et il se serait fait "rouler" par des experts "révisionnistes" dont Gérard Prunier et l'auteur de ces lignes.

La commotion autour du GIEP à peine terminée, la revue française *Esprit* publie trois articles sur le Rwanda dans sa livraison d'août-septembre 2000. Celui signé par Rony Brauman, Stephen Smith et Claudine Vidal¹⁵ est particulièrement sévère. Avec l'accession de Paul Kagame à la présidence, "un responsable de crimes contre l'humanité accède à la tête de l'Etat rwandais au nom des victimes qu'il prétend représenter". "La violation des droits de l'homme a été érigée en système de gouvernement (...), le crime contre l'humanité est devenu une monnaie d'échange". L'article dénonce une nouvelle dérive ethniste, les massacres, la désinformation systématique, la militarisation de la société, la détention d'innocents, l'instrumentalisation du génocide... et conclut que le rituel de la commémoration sert à "faire rejaillir l'innocence des victimes du génocide sur le gouvernement rwandais et permettre ainsi à une tyrannie de se draper dans un manteau de vertu". La sévérité du réquisitoire frappe, d'autant plus que Claudine Vidal avait par le passé fait preuve d'une certaine compréhension pour le FPR. L'article contribue à lever un tabou qui, en France notamment, avait empêché certains de s'exprimer à ce sujet, par peur d'être taxés de "révisionniste" ou, pire, de "complice des génocidaires". On observera cependant que Claudine Vidal attend jusqu'en 2000 pour s'exprimer, alors que la dérive qu'elle dénonce est visible depuis fin 1994-début 1995¹⁶. Le même numéro comprend un article

¹³ Groupe international d'éminentes personnalités, *Rwanda. Le génocide qu'on aurait pu stopper*, Addis Abéba, 29 mai 2000, 336 p.

¹⁴ Voir en particulier les pp. 267-278 du rapport.

¹⁵ "Politique de terreur et privilège d'impunité au Rwanda", *Esprit*, août-septembre 2000, p. 147-161.

¹⁶ Voir nos chroniques dans les *Annuaire*s précédents. Pour quelques analyses précoces, voir F. REYNTJENS, "Sujets d'inquiétude au Rwanda, octobre 1994",

dans lequel Marc Le Pape fait le point sur l'exportation par l'APR des massacres au Congo¹⁷. Le dossier est complété par un article assez opportuniste de Jean-Pierre Chrétien, bien connu pour ses sympathies envers le FPR, qui redoute probablement de se retrouver seul dans cette position devenue intenable; pratiquant un discours ambigu mi-figue mi-raisin, il se "couvre", tout en relativisant les constats accablant le régime de Kigali¹⁸. Quoiqu'il en soit, le dossier publié par *Esprit* libère l'esprit de la bouteille...

D'autres faits sont venus ternir l'image du FPR pendant la période sous revue: les révélations au sujet d'un mémorandum rédigé par un ancien enquêteur du TPIR, mettant en cause le FPR dans l'attentat contre le président Habyarimana; l'ouverture d'une instruction à charge du général Kagame confiée au juge Jean-Louis Bruguière, également dans l'affaire de l'attentat; l'ouverture par le juge Damien Vandermeersch à Bruxelles d'une instruction à charge de Kagame pour crimes contre l'humanité; la confirmation par le procureur du TPIR que des enquêtes sont menées à charge d'officiers de l'APR et que des inculpations sont envisagées; le procès mené à Nairobi dans l'affaire de l'assassinat de Seth Sendashonga, au cours duquel les services rwandais sont mis en cause¹⁹.

Acculé, le régime réagit par l'intransigeance. Lorsque Colette Braeckman ose critiquer les opérations rwandaises au Congo, évoquant au passage le fait connu de tous que l'APR introduit des "faux interahamwe" au Sud-Kivu²⁰, l'ambassadeur du Rwanda à Bruxelles réagit par une véritable diatribe. Evoquant une "frénésie de racisme anti-Tutsi", il nous apprend que "cette fantasmagorie nauséuse dont *Le Soir* martèle ses lecteurs depuis quelque temps rappelle les pires littératures des pires époques du racisme". *Le Soir*, que l'on saurait pourtant difficilement soupçonner de sympathies cléricales,

Dialogue, no. 179, novembre-décembre 1994, p. 3-14; S. DESOUTER et F. REYNTJENS, *Rwanda. Les violations des Droits de l'Homme par le FPR/APR. Plaidoyer pour une enquête approfondie*, Anvers, Université d'Anvers, juin 1995; F. REYNTJENS, "Gérer le 'nouveau Rwanda' né en 1994?", *La Revue Nouvelle*, juillet-août 1996, p. 14-21. Un des co-auteurs de C. Vidal, Stephen Smith, avait déjà publié une "Enquête sur la terreur tutsie" dans *Libération* du 27 février 1996.

¹⁷ "L'exportation des massacres au Congo-Zaïre", *Esprit*, août-septembre 2000, p. 162-169.

¹⁸ "Le Rwanda piégé par son histoire", *Esprit*, août-septembre 2000, p. 170-189.

¹⁹ Voir notamment "Analysis: the trial of Sendashonga's assassins – a trail of missing links", Nairobi, Internews, 18 septembre 2000; "Investigating officer calls former Rwandan Minister assassination political", Nairobi, Internews, 25 janvier 2001. Alphonse Mbayire, officier de l'APR et diplomate en poste à Nairobi au moment du meurtre, est abattu par des "inconnus" à Kigali quelques jours après que son nom soit cité lors du procès.

²⁰ *Le Soir*, 8 septembre 2000.

est accusé de colporter les “ragôts de milieux ecclésiastiques” et de faire “jubiler les sacristies rancunières”. On se rend compte à quel point des personnalités du régime perdent les pédales lorsque l’ambassadeur Bihozagara accuse Colette Braeckman d’être “vendue”: “Kinshasa possède plus de diamants que le Rwanda: il peut se payer le coeur d’un tas de journalistes; le Rwanda ne peut même pas se payer une fidélité”²¹. Dans une opinion publiée le 4 octobre 2000, *Le Soir* constate que l’ambassadeur “assimile toute critique à du racisme antitutsi” et que, en ce qui le concerne, “la Shoah n’exonère pas Israël en Palestine, comme le génocide ne donne pas au Rwanda le droit de déstabiliser le Congo”. En fait, le président Kagame reconnaît lui-même qu’aucune critique n’est tolérée. Faisant allusion aux Rwandais qui ont choisi le chemin de l’exil et “trompent la communauté internationale tout en desservant leur patrie et leurs concitoyens”, il affirme que “certains d’entre eux ont commis des crimes, tandis que d’autres sont conduits par leurs intérêts égoïstes, ou bien guidés par des idées rétrogrades basées sur la division et l’ethnisme”²². Toute voix critique est ainsi d’emblée disqualifiée.

D’autres anciens alliés prennent leurs distances. L’occupation violente d’une partie du Congo et les alliances tissées avec l’UNITA ont fini par entamer le crédit dont bénéficie le Rwanda à Washington. En outre, la nouvelle administration américaine installée au début 2001 ne souffre pas du complexe de culpabilité qui avait paralysé celle de Clinton. Lors d’une visite qu’il effectue aux Etats-Unis début février 2001, Kagame se fait sermonner à Washington par le nouveau secrétaire d’Etat Colin Powell et à New York par le nouvel ambassadeur des Etats-Unis à l’ONU James Cunningham. Fin mai, Powell se rend dans plusieurs pays d’Afrique, dont l’Ouganda, mais pas au Rwanda²³. Présent au sommet national sur l’unité et la réconciliation, le président sud-africain donne une leçon en demi-teinte au régime rwandais: “Ne craignez pas la démocratie, ne pensez pas que la démocratie soit une menace”. Evoquant les actions de l’APR au Congo, il avertit également que “en dépit des souffrances que nous avons endurées, (...) nous ne devons pas penser à infliger les mêmes souffrances à d’autres peuples”²⁴.

²¹ Communiqué du 11 septembre 2000. La dernière phrase est particulièrement suggestive: en 1995, Colette Braeckman avait reçu une médaille du gouvernement rwandais, dont elle était à l’époque considérée une “amie”.

²² Kigali, AFP, 18 octobre 2000.

²³ Il n’est pas certain que ce choix ait une réelle signification politique. Rappelons toutefois qu’en mars 1998, le président Clinton avait fait un “saut” de trois heures à Kigali à partir de Kampala.

²⁴ Kigali, AFP, 19 octobre 2000.

2.2. Burundi

La vie politique burundaise a été complètement dominée par les négociations d'Arusha et, surtout, par les difficultés de la mise en application de l'accord signé le 28 août 2000 (voir *infra*). Cela explique sans doute l'absence de faits marquants en politique intérieure: aucun remaniement du gouvernement, activité parlementaire réduite, apparente stabilité du paysage politique.

Les seuls éléments à signaler se situent à la fin de la période sous revue et pourraient être liés. Début avril 2001, des dirigeants de l'opposition radicale tutsi sont arrêtés pour "outrage au président de la République" ou évitent l'arrestation en se cachant. Une des personnes arrêtées, le Dr. Alphonse Rugambarara, président du parti Inkizo, avait accusé le président Buyoya d'être "complice" de la guerre civile. Début mai, c'est le président du petit parti radical RADDES Joseph Nzeyimana qui est arrêté et brièvement détenu. L'existence de tensions dans les milieux tutsi au sujet de la gestion politique et militaire de la crise est confirmée par une bizarre tentative de coup d'Etat qui a lieu le 18 avril, au moment où le président Buyoya se trouve à Libreville pour une rencontre avec le chef des FDD. Quelques dizaines de militaires commandés par un lieutenant investissent les bâtiments de la radio nationale et annoncent la "suspension" du président, du gouvernement et du parlement. Les putschistes ne rencontrent quasiment pas de résistance et aucune unité de Bujumbura, ville qui ne manque pourtant pas de camps militaires, ne s'oppose initialement à la tentative. Plusieurs heures après le début de l'opération, la radio est encerclée et les insurgés se rendent dans le calme.

Même si la tentative échoue lamentablement, pour Buyoya elle doit soulever des doutes sur la loyauté de l'armée, puisque les camps de Bujumbura ont adopté une attitude attentiste, voire opportuniste, probablement voulant d'abord observer la tournure prise par les événements. Cette attitude s'inscrit dans une pratique historique de l'armée burundaise, tout comme le fait qu'un officier subalterne sert de paravant pour des forces politiques et militaires qui ne se montrent pas. Le lieutenant Ntakarutimana et une quarantaine de ses hommes sont détenus, et deux civils, membres du PARENA sont également arrêtés le 21 avril. Suite à la publication du rapport d'une commission d'enquête, mise en place par le gouvernement le 20 avril, des militaires des camps de Gakumbu, du bataillon para et de l'ISCAM, ainsi que des membres du Parena sont inculpés. Si l'expérience burundaise nous apprend quelque chose, c'est qu'il est toutefois peu probable qu'on apprendra le fond de cette affaire. Le solde net est que le chantage au coup d'Etat continue de planer sur le Burundi.

3. JUSTICE

3.1. Rwanda

Le procès le plus médiatisé a connu son aboutissement avec l'acquittement, le 15 juin 2000, de l'évêque de Gikongoro Mgr. Augustin Misago²⁵. La chambre spécialisée du tribunal de première instance de Kigali estime que les préventions, notamment de crime de génocide et de crimes contre l'humanité, ne sont pas prouvées et ordonne la libération immédiate du prélat, contre lequel le ministère public avait requis la peine de mort²⁶. Après un séjour de convalescence à Rome, Mgr. Misago rejoint son diocèse en septembre 2000. L'affaire connaît une séquelle bizarre, lorsque le substitut du procureur Edouard Kayihura, qui avait exercé le ministère public dans le procès Misago, fuit le pays. D'après certaines sources, il estimait avoir été manipulé dans ce dossier "indéfendable parce que vide"²⁷. Kayihura est révoqué le 28 septembre pour "désertion".

Dans l'entretemps, l'impasse mathématique que nous avons évoquée dans les *Annuaire*s précédents continue de hanter la justice rwandaise. 2678 jugements ont été rendus en 2000 dans le cadre des "procès du génocide", ce qui constitue une augmentation de plus de 100% par rapport à l'année dernière. Malgré ce progrès, à cette allure il faudrait toujours 50 ans pour juger la population carcérale estimée à plus de 120.000 personnes²⁸. C'est la raison pour laquelle la mise en place des juridictions *gacaca*, évoquée l'année dernière, s'est concrétisée. Une enquête menée par la Liprodhor montre qu'une très large majorité (93%) des répondants est globalement favorable à l'initiative, même si des doutes sont exprimés au sujet de l'efficacité et de l'indépendance de ces juridictions populaires, du choix des juges *Inyangamugayo*, de l'administration des peines et de l'indemnisation tant des

²⁵ Le terme "aboutissement" est peut-être prématuré, puisque le Ministère public et les parties civiles ont interjeté appel et que le nom de Mgr. Misago est repris sur la nouvelle liste de suspects de la première catégorie, publiée en avril 2001, bien après son acquittement.

²⁶ Ajoutons que Mgr. Misago avait également fait l'objet de ce que les Anglo-saxons appellent "trial by media". Certains journaux, dont *Le Soir*, l'avaient déjà condamné, et ils ne se sont pas donnés par la suite la peine de reconnaître leur parti pris.

²⁷ Kigali, Fondation Hirondelle, 28 septembre 2000.

²⁸ On observera que le délai de régularisation des détentions préventives, déjà prolongé à diverses reprises, vient à terme le 30 juin 2001. Ils sera sans doute une nouvelle fois prolongé, ainsi privant des détenus en prison depuis sept ans de leurs droits élémentaires. En outre, dans un nombre de cas, des personnes acquittées sont maintenues illégalement en prison par certains parquets (celui de Butare semble être particulièrement irrespectueux du droit); d'autres sont réarrêtées ou "disparaissent".

victimes que des innocents injustement détenus²⁹. La loi organique portant création des “juridictions gacaca” est approuvée par le parlement le 13 octobre 2000. Cependant, les procédures n’ont pas débuté au moment de la clôture de cet article (fin mai 2001), mais elles sont annoncées pour l’automne 2001; la présidente du département des juridictions *gacaca* de la Cour suprême Aloysie Cyanzayire estime que les procès *gacaca* dureront environ cinq ans³⁰.

Une expérience de “pré-gacaca” fournit quelques indications sur l’effet que l’exercice pourrait avoir sur la diminution de la population carcérale. 3400 personnes étaient détenues dans la prison de Gisovu (Kibuye); durant août et septembre 2000, le parquet étudia environ 3200 dossiers; 544 (17% du total) dossiers ne contenant peu ou pas d’indices de culpabilité furent présentés à la population en novembre et décembre 2000; 255 détenus (47%) furent provisoirement libérés en l’absence d’accusations formulées par l’assistance. Cette expérience peut être interprétée de deux façons. D’une part, le nombre de personnes libérées ne représente que 7,5% des détenus; dès lors, si l’on devait extrapoler au niveau national, cette procédure déboucherait sur la libération de quelque 10.000 personnes, ce qui est évidemment loin de résoudre le problème. D’autre part, si l’extrapolation se fait sur base des seuls détenus présentés à la population, près de la moitié seraient libérés. Dans cette hypothèse, le problème deviendrait gérable. Des expériences du même genre menées en mars 2001 dans les provinces de Gisenyi, de Byumba et de Cyangugu fournissent des indications analogues.

Les critiques à l’encontre de la justice de type *gacaca* sont bien connues. En l’absence de distinction entre procureur et juge, d’assistance judiciaire et de jugements dûment motivés, face également aux risques d’auto-incrimination, aux divergences considérables en matière d’administration de la preuve et des peines, et de la composition du “siège” d’un *gacaca* à l’autre, le système ne correspond pas aux principes internationalement reconnus en matière de droits de la personne et de procédure pénale³¹. Cependant, comme l’a fait observer Peter Uvin, “le choix n’est pas entre une alternative ‘propre’, satisfaisante, sûre ou facile à réaliser et une autre qui serait ‘sale’, risquée et insatisfaisante. Il est plutôt entre deux alternatives du monde réel qui violent

²⁹ LIPRODHOR, *Juridictions gacaca au Rwanda. Résultats de la recherche sur les attitudes et opinions de la population rwandaise*, Kigali, août 2000, 50 p.

³⁰ Kigali, Fondation Hirondelle, 29 avril 2001.

³¹ Voir S. VANDEGINSTE, “Les juridictions *gacaca* et la poursuite des suspects auteurs du génocide et des crimes contre l’humanité au Rwanda”, *L’Afrique des grands lacs. Annuaire 1999-2000*, p. 75-93.

les droits humains et qui impliquent des risques politiques et sociaux³². De là, la conviction largement partagée que, même si intellectuellement elle soulève de graves réserves, l'expérience du *gacaca* doit être tentée³³.

Pour une grande partie de la période sous revue, le TPIR a continué de fonctionner de façon cahotante et ses problèmes structurels sont devenus encore plus apparants. Jusqu'au moment du début du procès "Cyangu", en septembre 2000, six des neuf juges n'ont pas siégé dans un procès de fond pendant plus d'une année, alors qu'une troisième salle d'audiences a été installée à grands frais et que plusieurs prévenus sont détenus depuis plus de cinq ans³⁴. Par conséquent, la "productivité judiciaire" est restée très réduite, même si les trois chambres sont enfin occupées depuis fin octobre 2000. Il est probable que les dysfonctionnements sont à l'origine de deux changements de personnel au sommet de l'institution. Le mandat du greffier nigérian Agwu Okali, qui vient à terme en février 2001, n'est pas renouvelé; son successeur Adama Dieng, un Sénégalais ancien secrétaire général de la Commission internationale des juristes, prend la relève le 1er mars 2001. De même, le procureur adjoint Bernard Muna "ne sollicite pas le renouvellement" de son mandat qui expire le 21 mai 2001. Cette décision convenue "de commun accord" avec le procureur Carla Del Ponte exprime en réalité le mécontentement de cette dernière au sujet de son adjoint basé à Kigali. Le nom du successeur de Muna n'est pas connu au moment d'écrire ces lignes.

Durant l'année 2000, à peine deux jugements sont rendus: le 27 janvier, Alfred Musema, ancien directeur d'une usine à thé, est condamné à perpétuité; le 1er juin, l'ancien journaliste à la RTLM Georges Ruggiu est condamné à douze ans de prison, après un plaidoyer coupable. Le procès Bagilishema est clôturé le 28 octobre 2000 et l'affaire est en délibéré depuis³⁵. Plusieurs affaires sont traitées en appel: les recours d'Omar Serushago et de Jean Kambanda sont rejetés respectivement le 14 février et le 19 octobre; ceux de Jean-Paul Akayezu, Clément Kayishema, Alfred Musema, Georges

³² P. UVIN, *The Introduction of a Modernized Gacaca for Judging Suspects of Participation in the Genocide and the Massacres of 1994 in Rwanda*, Discussion Paper, s.d. (2000), p. 10.

³³ Pour une vue plus réticente, voir J. SARKIN, *Using gacaca community courts in Rwanda to prosecute genocide suspects: Are issues of expediency and efficiency more important than those of due process, fairness and reconciliation?*, s.d. (2001).

³⁴ Voir au sujet de la désorganisation du tribunal: T. CRUVELLIER, "Une crise grave", *Ubutabera*, 18 septembre 2000. Devant cette mise en cause, le greffe fera publier un droit de réponse dans *Ubutabera* du 17 octobre 2000.

³⁵ Ce délibéré très long suscite des rumeurs dans les couloirs du tribunal: la chambre pencherait vers l'acquiescement. C'est après la clôture de cet article que la rumeur se confirme: Bagilishema est acquitté le 7 juin 2001; le procureur annonce son intention d'interjeter appel. Il s'agit du premier acquiescement prononcé par le TPIR.

Rutaganda et Obed Ruzindana sont pendants devant la chambre d'appel. Début avril 2001, la défense d'Akayezu demande en outre la révision du jugement en première instance du 2 septembre 1998 (cf. *infra*). Malgré le début des procès "média" et "Cyangugu", il reste, début avril 2001, 26 détenus dont le procès n'a pas commencé; certains sont privés de leur liberté depuis cinq ans et plus, et le problème du "délai raisonnable" va inévitablement se poser de façon de plus en plus aiguë.

D'autres faiblesses du TPIR sont venues s'exprimer de façon plus nette qu'avant. D'abord, le sujet de l'égalité des armes entre poursuite et défense est remis sur le tapis, lorsque le procureur, déplorant les faiblesses au sein de certaines de ses équipes, estime que "nos juges sont de bons juges, car ils peuvent corriger les erreurs de l'accusation"³⁶. On comprend que les détenus du TPIR dénoncent ces "révélations scandaleuses de Mme. Carla Del Ponte" dans une lettre du 15 décembre 2000; ils estiment notamment que le procureur "a explicitement confirmé que loin d'être neutres, nos juges complètent l'accusation et, au besoin, suppléent carrément à ses insuffisances"³⁷. D'autres incidents semblent renforcer cette perception de biais. Ainsi, lors de l'inauguration à Taba d'un programme d'assistance aux témoins, le 26 septembre 2000, le greffier Okali rappelle la condamnation de l'ancien bourgmestre de Taba, Jean-Paul Akayezu, alors que le jugement n'est pas définitif. Dans une lettre adressée au greffier le 2 octobre, l'avocat d'Akayezu estime "inacceptable" pour un porte-parole du tribunal de se prononcer publiquement sur des questions qui font toujours l'objet d'un débat judiciaire³⁸.

La nature des rapports entre le tribunal et les autorités rwandaises reste un autre élément contribuant à la perception de partialité. Lorsque la présidente Navanethem Pillay, en compagnie de quelques juges, visite le Rwanda en septembre 2000, elle y rencontre notamment le président Kagame. Evoquant la "coopération entre le gouvernement et le tribunal", les magistrats se disent "très satisfaits et honorés" d'avoir été reçus par le chef de l'Etat³⁹, qui pourtant pourrait un jour se trouver lui-même inculpé. Dans une lettre adressée le 7 septembre à Pillay, les détenus voient dans la visite et les déclarations faites la confirmation que "vous l'[Kagame] avez conforté dans ses illusions qu'il ne doit pas être autrement inquiété, arrêté et jugé pour tous

³⁶ Compte-rendu d'une conférence de presse tenue à Arusha le 13 décembre 2000, Arusha, Fondation Hironnelle, 13 décembre 2000.

³⁷ Lettre adressée le 15 décembre 2000 au président du TPIR et aux juges de la chambre d'appel et des chambres de première instance par les détenus.

³⁸ "La défense de l'ex-maire de Taba dénonce les propos du greffier", Arusha, Fondation Hironnelle, 10 octobre 2000.

³⁹ "La présidente du TPIR satisfaite de la visite des juges au Rwanda", Arusha, Fondation Hironnelle, 3 septembre 2000.

ses crimes. Vous avez confirmé, une fois de plus, que le TPIR est là pour assurer la justice du vainqueur sur le vaincu⁴⁰. C'est d'ailleurs en invoquant la "partialité" du tribunal que Jean-Bosco Barayagwiza, prévenu dans l'affaire des médias, boycotte son procès et se considère comme "le premier prisonnier politique de l'ONU"⁴¹. La perception de biais est encore renforcée lorsque le procureur Carla Del Ponte, confirmant que des enquêtes sont en cours à charge de militaires du FPR, exprime le sentiment qu'il s'agit de "responsabilités individuelles, personnelles, ce n'est pas des responsabilités institutionnalisées"⁴². Les recherches publiées ces dernières années indiquent pourtant le contraire et montrent le caractère hiérarchique et organisé des abus commis par l'APR.

Un autre thème devenu plus visiblement problématique est celui des témoins. Au cours du procès des médias en particulier, la crédibilité de plusieurs dépositions à charge a fait l'objet de contestations de la part des équipes de défense, qui ont déposé des plaintes pour faux témoignage. Les rapports entre témoins et avocats ont tendance à tourner au vinaigre, à tel point que la défense de Hassan Ngeze (procès des médias) demande que le tribunal déclare un témoin du procureur "hostile" à la défense et que le président Pillay menace de rejeter toute sa déposition, si le témoin continue de refuser de répondre aux questions posées par la défense⁴³. Mais le cas potentiellement le plus dommageable pour le tribunal éclate le 9 avril 2001, lorsque la défense de Jean-Paul Akayezu, condamné en première instance le 2 septembre 1998 et dont l'appel est pendant, dépose une demande en révision. La motion est basée sur un témoignage assermenté du 25 mars 2001 alléguant que les témoignages à charge lors du procès de fond sont le fruit d'une conspiration, impliquant une douzaine de témoins, visant à obtenir la condamnation d'Akayezu, alors qu'il serait innocent. Le témoignage est détaillé et, à première vue, convaincant. S'il devait aboutir à une révision, ce serait la première confirmation judiciaire d'une pratique de délation organisée souvent suggérée, mais jamais vraiment prouvée.

Un bref survol des activités judiciaires dans des pays tiers doit conclure cette section sur la justice. Quatre suspects résidant en Belgique sont renvoyés devant la cour d'assises de Bruxelles, où le procès débute le 17 avril 2001⁴⁴.

⁴⁰ "Des détenus critiquent la visite des juges au Rwanda", Arusha, Fondation Hirondelle, 9 septembre 2000.

⁴¹ A ce sujet, voir "Le 'procès Coubertin'", *Ubutabera*, 15 octobre 2000.

⁴² Kigali, Fondation Hirondelle, 7 avril 2001.

⁴³ Arusha, Fondation Hirondelle, 14 mars 2001.

⁴⁴ La rédaction de cet article était terminée, lorsque l'arrêt est rendu le 8 juin: les quatre prévenus sont condamnés à des peines variant entre 12 et 20 ans de réclusion. La Cour aurait-elle eu des doutes de dernier moment? Malgré l'extrême gravité des faits retenus, on est frappé par la relative clémence dans l'administration des peines.

En France, le juge Roger Le Loire poursuit son instruction à charge de l'abbé Wenceslas Munyeshyaka, mais un renvoi devant la juridiction de fond n'est pas en vue au moment d'écrire ces lignes. En Suisse, le tribunal militaire de cassation, par un arrêt du 27 avril 2001, confirme définitivement la peine de 14 ans de prison infligée en appel à l'ancien bourgmestre de Mushubati Fulgence Niyonteze. La procédure menée au Canada contre Léon Mugesera entre dans une impasse, lorsque le juge Nadon de la Cour fédérale décide le 12 avril 2001 que la décision de la section d'appel de la Commission de l'Immigration et du Statut de réfugié, défavorable à Mugesera, est en partie annulée⁴⁵. Cette affaire, très coûteuse et en cours depuis 1995, semble ainsi retourner à la case départ. Rappelons enfin que tant en France qu'en Belgique des instructions sont en cours à charge du président Kagame.

3.2. Burundi

Durant 2000, les trois chambres criminelles (Bujumbura, Gitega, Ngozi) n'ont prononcé que 406 jugements, dont 108 condamnations à mort, 119 à perpétuité et 179 acquittements. Ce nombre, déjà réduit, de décisions est encore en diminution par rapport à celles rendues en 1999 (436). La conséquence est évidemment que la population carcérale reste très élevée: 8756 pour une capacité d'accueil de 3650 en décembre 2000, dont 5814 (66%) de prévenus⁴⁶. La diminution à raison d'un millier du nombre de détenus par rapport à l'année dernière n'est donc pas le fruit d'une quelconque productivité judiciaire, mais des efforts faits pour régulariser la situation des détenus préventifs et des libérations conditionnelles. En outre, le 29 mars 2001, la reprise des travaux des chambres criminelles est reportée sine die par le ministère de la Justice, sans qu'un motif ne soit donné. Tout en prolongeant la détention de milliers de personnes, dont la plupart n'a pas été présentée à un juge depuis sept ans, ce report relance également, d'après la Ligue Iteka, le débat sur l'indépendance de la magistrature vis-à-vis du pouvoir exécutif⁴⁷.

Au sujet des procédures judiciaires en cours, ajoutons que la cour de cassation a fixé au 29 juin 2001 l'audience sur les pourvois formés par certains condamnés, le ministère public et les parties civiles contre l'arrêt du 14 mai 1999 dans l'affaire du coup d'Etat de 1993. L'application du nouveau code de procédure pénale, entré en vigueur début 2000, rencontre de sérieux obstacles. Alors qu'il devait, notamment, améliorer la situation des détenus, la

⁴⁵ *Mugesera et al. c. Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration*, 2001 CFPI 460.

⁴⁶ Chiffres tirés de ITEKA, *Vers le pire ou le meilleur? Rapport annuel sur la situation des droits de l'homme en 2000*, Bujumbura. Ce rapport peut être consulté sur le site de la Ligue Iteka <http://www.ligue-iteka.bi>.

⁴⁷ ITEKA, "L'ouverture des travaux des chambres criminelles reportée sine die", Bujumbura, 20 mars 2001.

Ligue Iteka observe que “ces dispositions sont loin d’être strictement respectées par ceux-là même qui sont chargés de son application”⁴⁸. Signalons enfin qu’au cours du mois d’octobre 2000, deux militaires sont condamnés à mort pour meurtre par le conseil de guerre de Gitega. Ils sont exécutés deux jours après le prononcé, sans avoir bénéficié de l’assistance d’un avocat ni, chose plus grave, pu faire appel (pour lequel la loi prévoit un délai de 30 jours à partir du prononcé).

4. DROITS DE LA PERSONNE

4.1. Rwanda

Par rapport à notre chronique précédente, il n’y a que peu d’évolution dans la situation des droits humains. Depuis quelques années -surtout depuis la fin de l’insurrection au nord-ouest à l’automne 1998- les massacres à grande échelle de civils par l’armée ont cessé, du moins à l’intérieur du Rwanda. En revanche, au Congo, où les Rwandais poursuivent leur guerre civile en situation d’extraterritorialité, l’APR continue de se rendre coupable de crimes contre l’humanité et de crimes de guerre (cf. *infra*).

D’après le rapport annuel du Département d’Etat, en général “les performances du gouvernement dans le domaine des droits de la personne sont restées pauvres et le gouvernement a continué d’être coupable de nombreux abus sérieux”. Le rapport cite les exécutions sommaires, les conditions carcérales⁴⁹, les “disparitions”, le recrutement forcé à l’armée, la censure et -surtout- l’autocensure frappant la presse⁵⁰. Rappelons cependant le courage de certains journaux (p. ex. *Rwanda Newline*, *The Rwanda Herald*) qui, malgré les risques continuent de s’exprimer⁵¹. Le rapport annuel de Human Rights Watch arrive à des constats similaires, et exprime des inquiétudes au sujet de deux autres phénomènes: d’une part, la réarrestation voire le meurtre de détenus libérés suite à un acquittement ou un non-lieu; de l’autre, la poursuite du programme de villagisation forcée qui, ensemble avec

⁴⁸ ITEKA, *Vers le pire ou le meilleur?*, *op. cit.*

⁴⁹ Deux autres rapports tirent la sonnette d’alarme à ce sujet. Début février 2001, la Liprodhor dénonce les “disparitions” de détenus et la mortalité dans les lieux de détention, notamment dans la prison de Kibungo. Le CICR note au début avril 2001 que des dizaines de prisonniers détenus à Rilima sont décédés durant les derniers mois suite aux mauvaises conditions de détention (*Rwanda: Emergency aid in Rilima prison*, ICRC News 01/13, 5 avril 2001).

⁵⁰ U.S. Department of State, *Country Reports on Human Rights Practices 2000*, Rwanda, février 2001.

⁵¹ D’autres espaces de liberté demeurent: ainsi, cet *Annuaire*, qui pourtant n’est pas complaisant envers le régime de Kigali, est en vente dans les librairies du Rwanda.

la sécheresse, provoque une diminution de la production agricole. Le rapport observe que “des déficits alimentaires menacent les régions où la villagisation est la plus avancée”⁵². Human Rights Watch précise ces constats dans un sévère rapport publié en mai 2001, qui reproche au gouvernement d’avoir violé les droits élémentaires de dizaines de milliers de personnes regroupées contre leur volonté dans des *imidugudu* où elles vivent dans des conditions déplorables⁵³.

Ajoutons enfin que des cas de meurtres non élucidés contribuent aux inquiétudes des observateurs internationaux et incitent un nombre croissant de Rwandais à l’exil. Une enquête privée menée par des amis d’Assiel Kabera, assassiné le 6 mars 2000 (cf. *Annuaire* précédent), arrive à la conclusion que le meurtre a été commis par le DMI sur ordre du président Kagame⁵⁴. Nous avons évoqué plus haut les cas notamment du major Alex Ruzindana et d’Alphonse Mbayire, assassiné à Kigali quelques jours après que son nom soit cité au procès Sendashonga à Nairobi.

Les seuls rapports modérément positifs proviennent du représentant spécial de la commission des droits de l’homme des Nations Unies, Michel Moussali, qui va jusqu’à estimer que les dirigeants du Rwanda “sont vus comme totalement dédiés au bien-être du pays, proches du peuple rwandais et attentifs à ses besoins”⁵⁵... Les violations des droits humains sont systématiquement édulcorées et l’image offerte par M. Moussali ne correspond pas à celle peinte par la plupart des sources de l’intérieur et de l’extérieur. Il faut rappeler que c’est sous la pression du gouvernement rwandais qu’il fut mis fin, en juin 1997, au mandat du rapporteur spécial René Degni-Séguy, remplacé par un représentant spécial, en l’occurrence M. Moussali, dont la capacité de nuisance est bien plus limitée. Fin mars 2001, Moussali demande que son mandat ne soit pas prolongé, “pour des raisons personnelles”. Le 20 avril, le Rwanda, avec l’aide du groupe africain, parvient à faire mettre fin par la Commission des droits de l’homme de l’ONU à l’examen de la situation des droits de l’homme au Rwanda; le mandat du représentant spécial prend ainsi automatiquement fin. Cette étonnante

⁵² Human Rights Watch, *World Report 2001*, Rwanda.

⁵³ Human Rights Watch, *Uprooting the Rural Poor in Rwanda*, New York-Washington-Londres-Bruxelles, mai 2001, 91 p.

⁵⁴ *Raporo ya commission yigenga ku rupfu rwa bwana Assiel Kabera*, Kigali, 16 août 2000.

⁵⁵ United Nations, General Assembly, *Report of the Special Representative of the Commission on Human Rights on the situation of human rights in Rwanda*, A/55/269, 4 août 2000, p. 9.

décision, prise malgré les protestations du Canada⁵⁶ et de l'Union européenne, obtient une majorité de 28 voix contre 19, et 9 abstentions. La résolution présentée par le Kenya au nom du groupe africain "exprime sa satisfaction au gouvernement rwandais pour les progrès réalisés en vue de rétablir l'Etat de droit et pour les mesures prises pour consolider la stabilité et promouvoir la réconciliation nationale". Malgré les multiples signes du contraire, le Rwanda est ainsi déclaré "pays normal", qui ne mérite plus l'attention de la communauté internationale, qui ainsi commet les mêmes erreurs qu'avant 1994.

Le régime continue d'opposer une fin de non-recevoir à toute critique émanant des organisations internationales de défense des droits de l'homme: dans une longue réponse au rapport *Rwanda. The Search for Security and Human Rights Abuses*, publié par Human Rights Watch en avril 2000 (cf. *Annuaire* précédent), le gouvernement qualifie de "very mean-spirited, grossly prejudiced and shallowly researched" ce texte. Human Rights Watch est accusé "de mener de façon consciente une guerre de mensonges et de diffamation contre le gouvernement rwandais d'unité nationale" et de se rendre coupable d'une "tentative patente et éhontée d'ingérence dans la politique intérieure du Rwanda et d'une tentative immorale de promouvoir les agendas politiques de certains opposants". Comme à l'accoutumée, la critique gouvernementale n'aborde pas la substance des constats faits par Human Rights Watch⁵⁷.

4.2. Burundi

Le rapport annuel de la Ligue Iteka montre à quel point le droit le plus élémentaire, celui à la vie, est violé au quotidien. La longue liste des massacres attribués tant aux rebelles qu'à l'armée régulière expose le coût humain élevé de la guerre⁵⁸. Les combats de Kinama (cf. *infra*) eux seuls ont fait plusieurs centaines de victimes civiles et entraîné le déplacement de dizaines de milliers de personnes. Tous les rapports publiés arrivent au même

⁵⁶ Dans son style habituel, le Rwanda s'en prend violemment au Canada. Le délégué rwandais Eugène Gasana accuse le Canada d'"abriter de nombreux génocidaires" (Genève, AFP, 20 avril 2001).

⁵⁷ Le rapport *Uprooting the Rural Poor in Rwanda*, cité plus haut, subit le même sort. Dans une réaction rendue publique le 14 juin 2001, après la rédaction de cet article, le gouvernement rwandais qualifie ce rapport de "baseless and full of lies". Human Rights Watch est notamment accusé de disséminer une "propaganda that undermines human rights by promoting ethnic division among Rwandans" (d'après IRIN-CEA, *Update 1,200 for the Great Lakes*, 14 juin 2001).

⁵⁸ Ligue ITEKA, *Vers le pire ou le meilleur?*, *op. cit.*

constat: le rapporteur spécial de l'ONU⁵⁹, le Département d'Etat⁶⁰, Human Rights Watch⁶¹ et Amnesty International⁶². De même, les atteintes aux droits à la liberté et à la sécurité de la personne restent graves et nombreuses. D'après le rapporteur spécial, la population est contrainte, par les militaires et les groupes armés, d'exécuter un travail forcé et humiliant, et à participer au paiement de l'effort de guerre⁶³. Début mai 2001, le gouvernement introduit de nouvelles taxes "afin de créer un fonds destiné à financer des besoins urgents de sécurité"⁶⁴. Les Burundais sont ainsi censés fournir les moyens de leur propre déstabilisation.

Dans le domaine des arrestations et détentions illégales, la situation n'a guère évolué et les militaires et gendarmes se croient au-dessus de la loi. C'est illustré par un incident très révélateur décrit par le rapporteur spécial: "Malgré la présence du procureur général de la République et de M. Niyongabo, commissaire général de la police judiciaire des parquets (...), l'accès aux cachots de la police spéciale de roulage a été refusé au rapporteur spécial par le major Fabien Ndayishimiye, commandant de district de Bujumbura"⁶⁵. Cette absence de transparence explique également la fréquence de la torture⁶⁶, des "disparitions" et des décès dans les lieux de détention⁶⁷. L'impunité pérennise cet état de choses. Le rapport du Département d'Etat note que dans la plupart des cas, les massacres de civils n'ont pas fait l'objet d'une enquête ou que les résultats d'enquêtes annoncées n'ont pas été rendus publics.

Une amélioration peut être notée dans deux domaines. D'une part et pour rappel, la population carcérale a diminué d'environ un millier grâce à un effort de régularisation des dossiers et à des libérations conditionnelles; de l'autre, les "camps de regroupement" sont fermés, même s'il reste encore de nombreuses concentrations de personnes déplacées vivant dans la plus grande précarité.

⁵⁹ Nations Unies, Commission des Droits de l'Homme, *Rapport sur la situation des droits de l'homme au Burundi soumis par le Rapporteur spécial, Mme. Marie-Thérèse Keita Bocoum*, E/CN.4/2001/44, 19 mars 2001.

⁶⁰ U.S. Department of State, *Country Reports on Human Rights Practices 2000*, Burundi, février 2001.

⁶¹ Human Rights Watch, *World Report 2001*, Burundi.

⁶² Amnesty International, *Burundi. Between hope and fear*, 22 mars 2001.

⁶³ Nations Unies, Commission des Droits de l'Homme, *Rapport...*, *op. cit.*, p. 14.

⁶⁴ Bujumbura, AFP, 6 mai 2001.

⁶⁵ Nations Unies, Commission des Droits de l'Homme, *Rapport...*, *op. cit.*, p. 16.

⁶⁶ On trouvera quelques exemples dans Amnesty International, *Burundi. Between hope and fear*, *op. cit.*, p. 25-28.

⁶⁷ Amnesty International observe une augmentation significative des cas de torture après les opérations des FNL à Bujumbura fin février-début mars 2001: *Burundi: Torture again on the rise!*, 3 avril 2001.

5. GUERRES CIVILES, OPPOSITIONS, DIALOGUE POLITIQUE

5.1. Rwanda

Hormis quelques incidents isolés au nord-ouest, l'intérieur du Rwanda est resté calme. Toutefois, quelques attaques d'une certaine envergure ont lieu en mai 2001 dans les provinces de Gisenyi et Ruhengeri. D'après des porteparole de l'APR, les assaillants viennent du Congo et seraient aidés par le gouvernement de Kinshasa. Par ailleurs, il est probable que ces actions sont liées aux opérations de l'armée rwandaise dans les zones congolaises de Masisi et de Rutshuru, puisque la guerre civile continue à être menée en situation d'extraterritorialité, au Congo en particulier (cf. *infra*). En revanche, le foisonnement de mouvements opposés au FPR a continué et s'est même considérablement étendu. A côté des groupements actifs à l'étranger depuis plusieurs années (RDR, CDA, UFDR, OPJDR,...), ainsi que des organisations opérant à l'intérieur ou prétendant l'être (Front national pour le salut du peuple rwandais, Forces démocratiques de libération du Rwanda, RRD, *Movement for Peace and Development*), sont venus s'ajouter des plateformes qui ont ceci de neuf que, plus que par le passé, elles regroupent des Hutu et des Tutsi, y compris pour ces derniers des anciens militants du FPR désabusés qui fuient le pays de plus en plus nombreux (cf. *supra*).

Certains s'inscrivent dans la logique de la restauration de la monarchie. Il en est ainsi de "Nation - Imbaga y' Inyabatatu Nyarwanda" créé à Bruxelles le 22 février 2001. Son comité exécutif provisoire, mis en place le 29 mars, comprend l'ancien dirigeant de "Rwanda Pour Tous" et de "Rwanda Notre Avenir" Joseph Ndahimana, qui devient délégué général, le major de l'APR Gérard Ntashamaje et le journaliste d'*Imboni* Déo Mushayidi. Le 12 mai, le mouvement publie une "Proposition de plate-forme en 50 points" qui s'articule autour de quatre grands axes: défense et promotion des droits et libertés, transition démocratique et Etat de droit, économie, et coopération régionale et internationale⁶⁸. Le jour même de l'annonce de la création de ce mouvement, l'ambassade du Rwanda réagit furieusement à cette "manoeuvre de distraction de l'opinion rwandaise et internationale". Le roi Kigeri V, en exil aux Etats-Unis, s'exprime régulièrement à travers des messages aux Rwandais. En novembre 2000, il se rend au Congo où il rencontre le président Laurent Kabila et -peut-être, d'après certaines sources- le chef d'Etat-major des ex-FAR, le général Bizimungu. Les activités du roi et des mouvements

⁶⁸ Nation - Imbaga y' Inyabatatu Nyarwanda, *Proposition de plate-forme en 50 points. Pour une monarchie constitutionnelle comme instrument de stabilisation de l'Etat au Rwanda*, Bruxelles, 12 mai 2001.

monarchistes inquiètent le régime, puisqu'une partie importante de la base sociologique du FPR souhaite le retour de la monarchie.

D'autres mouvements bi-ethniques sont républicains, même s'ils n'excluent pas l'instauration d'une monarchie constitutionnelle si tel était le choix des Rwandais. Ainsi naît en mars 2001 l'Alliance Rwandaise pour la Renaissance de la Nation (ARENA). Parmi les fondateurs se trouvent l'ancien président de l'Assemblée nationale Joseph Sebarenzi et le professeur Alexandre Kimenyi, un des dirigeants du FPR de la première heure et pendant longtemps son principal idéologue. Lorsque le major Alphonse Furuma s'exile en Ouganda (cf. *supra*), il publie une longue lettre ouverte, datée du 23 janvier 2001, qui constitue un très sévère réquisitoire à charge du FPR. Furuma ajoute des documents relatifs au "*Movement for Peace and Development*" (MPD) créé en 2000 et présenté comme "an underground opposition political organization", implanté à l'intérieur du Rwanda et regroupant des cadres du FPR/APR, des personnes issues d'autres partis politiques et des membres de la société civile.

Pour le FPR, l'émergence de cette opposition bi-ethnique constitue un défi considérable. En effet, lorsque des Hutu faisaient jadis défection, il était possible de leur imputer un projet ethniste, voire de les qualifier de "génocidaires"; or cette stratégie du discrédit ne peut évidemment pas être utilisée à l'encontre d'opposants tutsi. Ces plateformes constituent objectivement un progrès considérable, puisque -à la place d'un discours explicitement ou implicitement ethnique- elles articulent un projet politique, qui, à la lumière de la composition démographique du pays, est le seul à offrir une perspective de sortie de la profonde impasse dans laquelle se trouve le Rwanda.

Le régime n'a cependant pas la moindre intention d'entrer dans un dialogue avec l'opposition et préfère la voie de la cooptation individuelle. Forcé à reconnaître qu'un nombre croissant de civils et de militaires d'un certain niveau quittent le pays, le président Kagame affirme que "je sais qu'un jour ils reviendront ou ils resteront là où ils sont, à faire du bruit, écrire sur internet ou abuser les gens, mais ici la vie continue". Il suggère que des motifs d'ordre matériel, plutôt que politique inspirent la plupart de ceux qui optent pour l'exil⁶⁹. Cette attitude intransigeante renforce évidemment l'isolement du régime et deviendra un facteur de radicalisation de l'opposition, ce qui va en outre probablement inciter cette dernière à se constituer en front commun de façon à s'imposer comme interlocuteur valable. Cela pourrait déboucher sur des alliances inédites, par exemple entre des officiers ex-FAR non-impliqués dans le génocide et des déserteurs de l'APR. Dans un contexte géopolitique

⁶⁹ "Rwanda President Speaks on Political Refugee Problem", Kigali, Internews, 28 mars 2001.

mouvant, l'Ouganda pourrait par ailleurs rejoindre le Congo comme base d'assaut d'opérations militaires (cf. *infra*).

5.2. Burundi

L'année dernière, nous exprimions nos craintes au sujet des négociations d'Arusha et nous évoquions les risques inhérents à un arrangement imposé auquel certains acteurs ne souscriraient pas réellement⁷⁰. Ces appréhensions ont malheureusement été confirmées. Alors que Nelson Mandela annonce qu'un accord doit être signé le 20 juillet 2000, il devient clair pendant le énième tour d'Arusha que des mésententes continuent d'exister sur des points importants, tels la gestion de la transition, le processus électoral, la réforme de l'armée, le cessez-le-feu et les garanties internationales. A contrecœur, le facilitateur accepte la nécessité de nouvelles consultations, tout en fixant au 28 août la date de la signature finale. Durant les jours précédant la cérémonie, on constate que, alors que les partis hutu semblent généralement satisfaits du projet d'accord, les partis tutsi et le gouvernement burundais demeurent réticents; plusieurs partenaires annoncent qu'ils ne signeront pas.

Le président Clinton est appelé en renfort à Arusha pour augmenter la pression et, le 28 août, 13 des 19 parties signent l'accord: une "signature par défaut et au forceps"⁷¹. Même si les partis tutsi récalcitrants signeront l'accord dans les jours qui suivent, c'est réellement d'un non-accord qu'il s'agit⁷². La plupart des partis tutsi et le gouvernement formulent en effet des réserves sur des points si importants que le texte perd une grande part de sa substance. En outre, les groupes rebelles sont absents du processus, aucun cessez-le-feu n'est conclu et l'armée burundaise exprime de fortes appréhensions au sujet de l'intégration des forces rebelles. Le consultant sud-africain Jan Van Eck formule bien l'ambiguïté fondamentale entourant l'accord: "Les Hutu pensent qu'ils ont un accord et les Tutsi pensent qu'il leur reste un espace de négociation, puisqu'ils ont signé avec des réserves"⁷³. La signature de

⁷⁰ F. REYNTJENS, "Chronique politique du Rwanda et du Burundi, 1999-2000", *op. cit.*, p. 124.

⁷¹ International Crisis Group, *Burundi: ni guerre ni paix*, 1er décembre 2000. On trouvera, aux pp. 14-29, une analyse des résistances à l'accord et une évaluation fort critique de l'"effet Mandela".

⁷² Cette réalité est implicitement admise par un membre de l'équipe de Mandela, Mark Bomani: "Les négociateurs n'ont pas pu s'entendre sur certains points particuliers (...). Même si vous leur donnez un an, deux ans, ils ne s'entendront probablement pas" (Arusha, Fondation Hirondelle, 13 août 2000).

⁷³ "Burundi: IRIN Focus on Arusha Peace Agreement - what next?", Arusha, IRIN, 29 août 2000.

l'accord d'Arusha n'est dès lors qu'une étape dans un processus qui a débuté en janvier 1994 et qui continue⁷⁴.

L'optimisme relatif et quelque peu artificiel de fin août 2000 cède graduellement la place au désespoir. Les tentatives de négocier un cessez-le-feu avec les mouvements rebelles n'aboutissent pas, même si, le 10 janvier 2001, le président Buyoya aura une première rencontre avec le chef des FDD Jean-Bosco Ndayikengurukiye, à Libreville sous les auspices du président congolais Laurent Kabila. D'autres rencontres organisées à Pretoria par le vice-président sud-africain Jacob Zuma avec les FDD et les FNL n'aboutissent pas à un accord. Quant à la mise en application des aspects politiques de l'accord, les parties se traînent d'une rencontre à l'autre, sans que de réels progrès ne soient enregistrés.

A partir de novembre 2000, la pierre d'achoppement devient le choix du président de la période de transition⁷⁵, tandis que les autres points substantiels de désaccord ne sont plus abordés. La "commission de suivi de l'accord", une lourde structure composée de 29 membres mise en place le 27 novembre 2000, restera paralysée par cette question, qui démontre, une fois de plus, que, pour la plupart des négociateurs, la distribution de postes et de fonctions est plus importante que l'avenir du pays. C'est ce que, exaspérée, la Ligue Iteka fait remarquer dans une lettre ouverte adressée le 16 mars 2001 à tous les acteurs politico-militaires: "Depuis plusieurs mois et aux grands dépens des préoccupations sociales profondes de la majorité des Burundais, le débat politique a été détourné et confiné par les politiciens sur l'unique question: 'Qui présidera le Burundi durant la période de transition?'" Le texte reproche aux responsables de tous bords leur égoïsme et leur positionnement ethnique, et lance un appel solennel: "Le peuple vous tient aujourd'hui et vous tiendra demain encore responsable, chacun, tant des paroles que des actes publics d'ouverture et de bonne volonté que vous n'aurez eu ni la lucidité ni la force ni le courage de poser pour son intérêt suprême. Nous en appelons à votre conscience".

Cet appel ne sera pas entendu par une classe politique incurable, et les divers "partenaires" au sein du comité de suivi s'installent dans l'impasse permanente: il y a fort à parier que, si le problème de la présidence de la

⁷⁴ Sur ce processus, voir F. REYNTJENS, *Burundi: Prospects for Peace*, London, Minority Rights Group, novembre 2000.

⁷⁵ En février 2001, six candidats sont présentés face au président Buyoya, soutenu par l'Uprona, le PSD, le gouvernement et l'Assemblée nationale: D. Ndayizeye (soutenu par le Frodebu et d'autres partis hutu), le colonel E. Bayaganakandi (six petits partis tutsi), le colonel J.B. Bagaza (Parena), A. Mbonerane (CNDD), T. Nsanze (Abasa) et A. Nkundabashaka (Palipehutu). On trouvera des biographies sommaires de ces candidats dans "Les candidats à la présidence de la République", Arusha, Fondation Hirondelle, 22 février 2001.

transition était tranché, des mésententes sur d'autres points en suspens viendraient à nouveau bloquer le processus⁷⁶. Ces tours de passe-passe s'opèrent en vase clos, complètement déconnectés par rapport à la situation désespérée vécue par la toute grande majorité des Burundais. Fin avril 2001, Jan Van Eck qui vit l'expérience du "dialogue" burundais depuis plusieurs années, constate que l'accord d'Arusha "est au bord du précipice"⁷⁷. Un autre observateur avisé, l'International Crisis Group, constate que l'accord d'Arusha est un échec, que la "comédie des partis politiques" continue et qu'un nouveau cadre s'impose, alors que l'armée gouvernementale et les rebelles se préparent à un affrontement majeur⁷⁸.

Ce pessimisme, que nous sommes obligé de partager, est encore renforcé par le fait que la guerre civile n'est pas terminée, mais au contraire s'est intensifiée pendant la période sous revue⁷⁹. Les provinces les plus touchées sont celles limitrophes avec la Tanzanie, où les camps de réfugiés constituent également des bases d'assaut et de repli pour des groupes rebelles, celles frontalières de la forêt de Kibira et Bujumbura rural. Fait nouveau, fin février 2001 les FNL parviennent à tenir pendant près de deux semaines le quartier de Kinama à Bujumbura même⁸⁰. En avril, de violents combats opposent l'armée et les FDD autour de Gitega, deuxième ville du pays. Nous avons évoqué le cortège de victimes civiles accompagnant les combats dans la section consacrée aux droits de la personne. Au niveau politique, ces affrontements ont souvent lieu juste avant l'une ou l'autre réunion sur l'application de l'accord d'Arusha que les mouvements rebelles, qui n'y ont pas été associés,

⁷⁶ Ainsi, l'annonce faite le 10 mars 2001 par le président Buyoya qu'il ne peut plus être question de la mise en place des institutions de la transition sans cessez-le-feu préalable -hypothèse peu probable dans l'immédiat- pourrait constituer une nouvelle pierre d'achoppement (Nairobi, AFP, 10 mars 2001). Pour ceux qui le désirent, de nombreux autres prétextes n'attendent qu'à être exploités.

⁷⁷ J. VAN ECK, *Burundi Report. Polarisation of Parties into 'Win Power' and 'Keep Power' camps, threatens the collapse of peace process*, 24 avril 2001; "Burundi: Arusha Accord 'on verge of collapse'", Nairobi, IRIN, 4 mai 2001.

⁷⁸ International Crisis Group, *Burundi: sortir de l'impasse. L'urgence d'un nouveau cadre de négociations*, Nairobi-Bruxelles, 14 mai 2001.

⁷⁹ On trouvera un aperçu de son déroulement durant 2000 dans *Burundi: Geography of Violence*, Bujumbura, Azania, 8 janvier 2001.

⁸⁰ A la même époque, Agathon Rwasa, commandant des opérations des FNL dans la région de Bujumbura, annonce le limogeage de Cossan Kabura comme président et chef d'Etat-major des FNL (déclaration du 24 février 2001). Kabura réagit en affirmant rester le commandant du mouvement et annonce que des sanctions disciplinaires sont prises à l'encontre de Rwasa et quelques-uns de ses co-équipiers (Arusha, Fondation Hironnelle, 4 mars 2001). Le morcellement du camp rebelle ainsi continue. Les FNL étaient déjà une dissidence du Palipehutu, tandis que le CNDD-FDD s'est également scindé en deux ailes au début de 1998.

tentent ainsi de saboter. L'intensification des combats pourrait également, notamment à la faveur du repli d'éléments rebelles du Congo vers le Burundi et la Tanzanie (cf. *infra*), faire croire qu'une victoire militaire est possible, assénant ainsi un coup fatal au processus politique. C'est la perception qui prévaut fin mai 2001. Le HCR se prépare à de nouveaux flux de réfugiés en provenance du Burundi et le ministre burundais de la Défense reconnaît que "la guerre va nécessairement s'intensifier"⁸¹.

6. LE CONTEXTE REGIONAL

Il est impossible d'isoler l'évolution politique du Rwanda et du Burundi du contexte géopolitique régional. Les armées rwandaise et burundaise opèrent au Congo, où l'implication rwandaise en particulier est très profonde, et ce dans trois domaines. Militairement, l'APR maintient quinze à vingt mille hommes en opérations en RDC sur un territoire trente fois celui du Rwanda. Politiquement, le Rwanda soutient le RCD-Goma, dont l'autonomie vis-à-vis de Kigali est des plus limitées. Economiquement, le Rwanda est, avec l'Ouganda, le plus activement impliqué dans l'exploitation illégale des ressources dans la partie orientale du Congo⁸². La présence militaire du Burundi est plus limitée: le déploiement de quelques milliers de troupes sur la rive congolaise du Lac Tanganyika et dans la vallée de la Rusizi vise essentiellement la protection des frontières contre des incursions rebelles.

La poursuite des guerres civiles rwandaise et burundaise en situation d'extraterritorialité se situe dans le contexte des alliances que nous avons déjà évoquées dans les *Annuaire*s précédents. Les ex-FAR (rwandais) et les FDD (burundais) font partie de la coalition Kabila, dont ils ont pu tirer des rentes d'entraînement, d'équipement et de logistique. Alors que le gros des ex-FAR se trouve sur la ligne de front à mille kilomètres de la frontière rwandaise, certains ex-FAR, anciens miliciens *interahamwe* et autres opposants armés maintiennent des poches dans les deux Kivu, où ils concluent parfois des alliances de convenance avec les FAP-mai-mai. Si, de temps à autre, il y a des accrochages avec l'APR, les opérations à l'intérieur du Rwanda sont devenues négligeables depuis l'automne 1998. Cependant, l'évolution en RDC pourrait redéplacer la guerre vers le Rwanda; rappelons que des combats relativement intenses ont eu lieu dans la région des Volcans en mai 2001, mais il est trop tôt pour conclure à une reprise des hostilités au Rwanda même. L'issue du

⁸¹ Libreville, Radio Africa No. 1, 16 mai 2001, repris par BBC Worldwide Monitoring, 17 mai 2001.

⁸² Nations Unies, Conseil de sécurité, *Rapport du Groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la République démocratique du Congo*, S/2001/357, 12 avril 2001.

processus de paix au Congo pourrait ici peser de tout son poids. Déjà la perspective d'un règlement du conflit, le repositionnement international et interne du président Joseph Kabila et la menace d'un éventuel désarmement pousse les FDD à se replier sur la Tanzanie et le Burundi. Une évolution analogue pourrait amener les ex-FAR à faire mouvement vers l'est, et donc dans la direction du Rwanda⁸³.

Ces évolutions doivent être vues dans le contexte de recompositions plus complexes. Ainsi, les départs de plus en plus nombreux d'officiers de l'APR, notamment vers l'Ouganda (cf. *supra*) pourraient, sur le moyen terme, constituer une menace considérable pour le régime rwandais. Il est très probable que l'Ouganda, dont les relations avec le Rwanda paraissent irréparables⁸⁴, soutient en sous-main des forces susceptibles de déstabiliser Kigali. Des sources indiquent qu'on trouve à Kampala et ailleurs en Ouganda, hormis les déserteurs de l'APR, des éléments des ex-FAR, des monarchistes⁸⁵, voire un bataillon de Banyamulenge décidés d'en découdre avec le régime rwandais. Si cette tendance devait se confirmer, le Rwanda se trouverait dans une position vulnérable, isolé entre l'Ouganda et la RDC hostiles, la Tanzanie officiellement neutre mais peu amicale, et le Burundi instable et de plus en plus exposé à des opérations rebelles. Nous avons déjà évoqué le pessimisme au sujet de la mise en oeuvre de l'accord d'Arusha. D'après des officiels burundais, "la seule option devient celle de la guerre": "Il est devenu clair que les rebelles croient qu'ils sont capables de gagner militairement cette guerre, ce qui ne laisse au gouvernement que l'option de se battre"⁸⁶. Un récent rapport du International Crisis Group abonde dans le même sens: "D'une situation 'ni guerre ni paix', le Burundi risque de retourner à une situation de

⁸³ Pour un aperçu intéressant de la complexité de la guerre, voir International Crisis Group, *Scramble for the Congo. Anatomy of an ugly war*, 20 décembre 2000.

⁸⁴ Le fossé s'est encore davantage creusé depuis l'année dernière (voir B. LELOUP, "Rwanda-Ouganda: chronique d'une guerre annoncée?", *L'Afrique des Grands Lacs. Annuaire 1999-2000*, Paris, L'Harmattan, 2000, p. 127-145). Le 6 mars 2001, le Rwanda est inscrit sur la liste des "pays hostiles" à l'Ouganda. Le gouvernement rwandais réagit de façon furieuse par un communiqué du 11 mars. Début avril, des troupes sont déployées de part et d'autre de la frontière et les deux pays s'accusent mutuellement d'appuyer des mouvements d'opposition. En prévision d'une éventuelle confrontation, le Rwanda poursuit activement la construction d'un axe avec le Kenya. (sur ces recompositions régionales, voir l'article de B. Leloup ailleurs dans cet *Annuaire*).

⁸⁵ Le no. 947 de *La Lettre de l'Océan Indien* rapporte que le roi Kigeri V se serait rendu à Kampala, mais cette information n'est pas confirmée. Le *mwami* avait déjà rencontré Laurent Kabila, autre adversaire du régime rwandais, durant l'automne 2000.

⁸⁶ Nairobi, IRIN, 21 mai 2001.

guerre civile généralisée”⁸⁷. Les forces “anti-tutsi” dans la région considèrent le Burundi comme le maillon faible; s’il devait se briser, le Rwanda deviendrait un îlot dans un environnement hostile.

Un danger généralement ignoré ou sousestimé qui guette le Rwanda et l’Ouganda en particulier est lié aux activités extractives menées par ces deux pays au Congo. Ailleurs dans cet *Annuaire*, Chris Dietrich montre que le “commercialisme militaire” implique le risque que des considérations d’ordre mercantile déterminent les décisions stratégiques et militaires. Ces pratiques permettent d’occulter des activités illicites, plus faciles à soustraire à la vigilance internationale lorsqu’elles prennent la forme de prédatons extraterritoriales, menées sous le couvert d’objectifs politiques ou sécuritaires. Cela rend plus difficile le désengagement, contribue à la criminalisation de l’Etat et de l’économie et est source potentielle de graves tensions au moment où les élites sont obligées de se passer des richesses pillées chez le voisin. Cette menace est particulièrement réelle pour le Rwanda, petit pays très pauvre, dont l’“économie” n’est pas capable de financer le train de vie des privilégiés du régime⁸⁸. Si, en même temps, le Rwanda devait “digérer” le retour de son corps expéditionnaire du Congo, le mélange deviendrait explosif.

7. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

Le coeur du problème dans la région des Grands lacs reste la guerre civile rwandaise inachevée, qui dure depuis octobre 1990. Qu’elle soit menée à l’intérieur des frontières ou extraterritorialement, elle déstabilise le pays et la région et rend impossible tout effort de réconciliation et de reconstruction nationales. Bien au contraire, la guerre menée en RDC a produit une extension considérable du clivage Hutu-Tutsi, qui se traduit au niveau de la région en un clivage “Bantou”-“Hamite”, ethnies qui n’existent pas “scientifiquement” mais dont la genèse sur le terrain est indéniable. Plutôt que de protéger les Tutsi dans la région, l’instrumentalisation de leur situation par le régime de Kigali menace leur survie à plus long terme. Alors que le pouvoir rwandais insiste sur la tenue d’un dialogue inter-congolais, par ailleurs prévu par l’accord de Lusaka, il n’est pas question de dialogue inter-rwandais, pourtant tout aussi nécessaire. En effet, l’option de la gestion militaire d’un espace national et régional est devenue moins réaliste encore qu’avant, surtout depuis qu’un nombre sans cesse croissant d’anciens militants du FPR choisissent la

⁸⁷ International Crisis Group, *Burundi: sortir de l’impasse*, op. cit.

⁸⁸ Les calculs présentés ailleurs dans cet *Annuaire* par André et Luzolele montrent que le pillage du Congo contribue pour au moins 10% au PIB du Rwanda et représente trois fois les dépenses militaires officielles.

voie de l'opposition politique, mais également -cela ne fait pas l'ombre d'un doute- militaire. Ainsi, l'intransigeance et le repli sur lui-même du régime rwandais creuse une impasse de plus en plus profonde, visible depuis plusieurs années mais qui aujourd'hui contient les germes de son autodestruction.

La violence structurelle, "élément déterminant de la base sociale sur laquelle s'édifia le génocide" de 1994⁸⁹, est aujourd'hui autant sinon plus présente qu'avant 1994. Mais, tout comme au début des années 1990, on choisit d'ignorer les clignotants. Malgré les nombreuses critiques dont le Rwanda fait l'objet dans des domaines aussi divers que l'occupation et l'exploitation d'un tiers du Congo, la gouvernance, les droits de la personne et l'exclusion de la plupart des Rwandais hutu et tutsi, la communauté internationale continue de lui accorder le bénéfice du doute. Adoptant une position technique dont l'institution reste malgré tout coutumière, le président de la Banque mondiale James Wolfhenson exprime encore en février 2001 sa satisfaction au sujet des progrès économiques réalisés par le Rwanda. Le FMI est du même avis. Fin 2000, le Rwanda reçoit pour 810 de millions de dollars d'allègement de la dette dans le cadre du programme en faveur des pays pauvres très endettés (HIPC/PPTTE). Dans le cadre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC), un nouveau prêt accordé en août 2000 porte à près de 56 millions de dollars le total des fonds alloués pour une période de trois ans. Puisque le PIB/habitant n'atteint toujours pas son niveau de 1990 et que les recettes d'importation sont en constante diminution, c'est bien d'une économie sous perfusion, engagée dans une guerre d'agression, qu'il s'agit.

Même si le doute s'est, enfin, installé dans les esprits, certains bailleurs bilatéraux sont restés tout aussi généreux. Ainsi, l'Union européenne finance près de 10% du budget rwandais pour 2000. Le Royaume Uni continue de débloquer une aide budgétaire de 55 millions de livres pour une période de dix ans, montant encore doublé en novembre 2000 pour les années 2001-2003, alors qu'il est évident que la fongibilité du budget permet l'utilisation de ces moyens pour financer la guerre et l'instabilité dans la région⁹⁰. Cela ne

⁸⁹ P. UVIN, *L'aide complice? Coopération internationale et violence au Rwanda*, Paris, L'Harmattan, 1999, p. 111.

⁹⁰ Dans une tribune libre dans le *New York Times* du 21 avril 2001, l'ancien sous-secrétaire d'Etat américain aux affaires africaines Herman Cohen rappelle à juste titre que "[o]ne way to apply pressure to Rwanda and Uganda would be to suspend the tens of millions in World Bank and European Union budgetary support dollars being disbursed to these two countries. This money from American and European taxpayers has effectively financed Rwanda's and Uganda's war in Congo since August 1998". Cependant, ce plaidoyer serait plus crédible si Cohen n'était pas payé comme consultant par le gouvernement de Kinshasa...

soulève que peu de critiques, même si une mission parlementaire britannique pose quelques questions pertinentes, mais non suivies d'effets⁹¹. La politique menée par les Pays-Bas, un autre ami du "nouveau Rwanda", a été qualifiée de "diplomatie du carnet de chèque"⁹². Un autre rapport néerlandais conclut que "les Pays-Bas devraient envisager une relation plus critique dans le long terme parce qu'ils sont peut-être en partie responsables pour la création et le maintien du régime actuel de Kigali"⁹³. En adoptant une politique "deux poids, deux mesures", analysée ailleurs dans cet *Annuaire* par André et Luzolele et par Marysse et Cassimon, certains bailleurs ont objectivement contribué à créer ce qu'il faut bien qualifier de "monstre rwandais".

Quant au Burundi, qui n'a pas été choyé par la communauté internationale, l'année 2000 a été celle de la signature de l'accord d'Arusha, mais 2001 pourrait bien être l'année de son échec. Les perspectives sont, hélas, peu prometteuses: les acteurs burundais s'installent à nouveau dans la logique de la confrontation violente, tandis que -la "fatigue" des communautés régionale et internationale, des "facilitateurs", des "envoyés spéciaux" et des "professionnels de la diplomatie parallèle" l'emportant- l'étranger risque de se détourner d'un marasme indéchiffrable et d'abandonner le Burundi au sort violent qui l'attend. L'avenir des peuples de la région des grands lacs, pris en otage par leurs "élites" politico-militaro-mercantiles, est vraiment très sombre.

Anvers, mai 2001

⁹¹ *All Party Parliamentary Group on Rwanda, the Great Lakes and Prevention of Genocide. Visit to the Great Lakes Region 23 July-1 August 2000*, novembre 2000; voir également le débat à la Chambre des Communes: Westminster Hall Adjournment Debate: Great Lakes, 14 novembre 2000.

⁹² P. DOUMA et K. VAN WALRAVEN, *Between Indifference and Naïveté. Dutch Policy Intervention in African Conflict. A Synthesis Report*, Clingendael Institute, octobre 2000, p. 35.

⁹³ P. DOUMA, *The Netherlands and Rwanda. A case study of Dutch foreign policies and interventions in the contemporary conflict history of Rwanda*, Clingendael Institute, juin 2000, p. 68.

